

Cité administrative d'Amiens

Etude de Faisabilité

Projet Crèche 16 places

Réunion du 20 septembre 2022



I- CONTEXTE

La nouvelle crèche sera située au sein du nouveau bâtiment de la cité administrative d'Amiens.

L'étude de faisabilité déterminera :

- Le nombre de places cibles permettant la conception de la crèche
- Le nombre de places dédiées aux agents de la cité administrative
- La diffusion d'un questionnaire aux agents de la cité administrative pour cibler leurs besoins concernant le mode de garde pour leurs enfants de moins de 3 ans
- Les orientations pédagogiques permettant de définir la qualité d'accueil pour les enfants et les familles
- Le coût de l'investissement
- Le coût de fonctionnement
- Le mode de gestion à privilégier
- Le restant à charge pour la cité administrative

PROJET DE CRECHE

Cité administrative d'Amiens

Nom à préciser

Crèche de la nouvelle cité administrative d'Amiens

Origine de la création de la crèche

La cité administrative va intégrer le nouveau quartier de La Vallée aussi nommé « Gare La Vallée » qui est une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC). Ce projet urbain s'étend sur 170 hectares entre les voies ferrées de la gare d'Amiens et les berges de la somme. Le projet raccorde la ville, le fleuve et fait de la gare la porte d'entrée d'un quartier du XXIème siècle.

En mars 2017, le Premier ministre Bernard Cazeneuve est venu poser la première pierre du futur « Pôle des services publics du XXIème siècle » en inscrivant l'opérant dans le contrat de développement de l'amiénois.

L'État ayant la volonté de s'inscrire dans les programmes immobiliers de performance énergétique (construction passive, réduction des coûts de chauffage etc.), de transformation numérique (dématérialisation des documents, e-administration etc.) et d'évolution des modes d'organisation du travail (espaces partagés, télétravail), une nouvelle cité administrative est construite. Elle sera un des moteurs de la ZAC et bénéficiera des nouveaux équipements.

L'ambition est de répondre aux nouvelles organisations des services, de moderniser le cadre de travail des agents et l'accueil des publics. La cité administrative permet de mutualiser les espaces d'accueil, les équipements informatiques, les salles de réunions et de créer un restaurant inter-administratif (RIA) et une crèche ouverte aux enfants des agents.

PROJET DE CRECHE

Cité administrative d'Amiens

Avantages de la crèche

- Renforce l'attractivité de la cité administrative : proximité gare
- Rapproche le lieu de garde de l'enfant et le lieu de travail
- Favorise la qualité de vie au travail
- S'inscrit dans un projet de Cité (lieu multifonctionnel avec une conciliation vie de famille et vie professionnelle)
- Accord de Jacob : Grande structure intégrant des services aux agents (conciergeries, restauration, crèche, mobilité, parking, transports en commun, covoiturage, mise en commun des véhicules de service, vélos électriques etc...)
- Il existe peu de places de crèche en centre ville et elle viendra par ailleurs compléter l'offre de places des SRIAS
- La Cité administrative comptera 980 agents.
- D'autres services de l'état sont implantés à moins de 500 mètres de la Cité et profiteront de s
le restaurant inter-administratif (RIA)

Les acteurs du projet de création de la crèche

La préfecture de la Somme et la préfecture des Hauts de France assurent la mise en place des dispositifs pour les agents de différents ministères et se voient confier le projet de la création de la crèche.

Ce projet se réalise avec le concours du Conseil Départemental, de la Caf, de la municipalité et avec la participation active du SRIAS, acteur petite enfance dans la réserve des berceaux en crèche sur le secteur.

PROJET DE CRECHE

Cité administrative d'Amiens

Identité de la structure

L'établissement est une crèche située au cœur de la nouvelle cité administrative d'Amiens, quartier gare de la Vallée.

Placée sous la responsabilité de la préfecture de la Somme.

Agrément

La crèche accueille les enfants de 10 semaines à 3 ans révolu, avec une capacité d'accueil de 16 enfants.

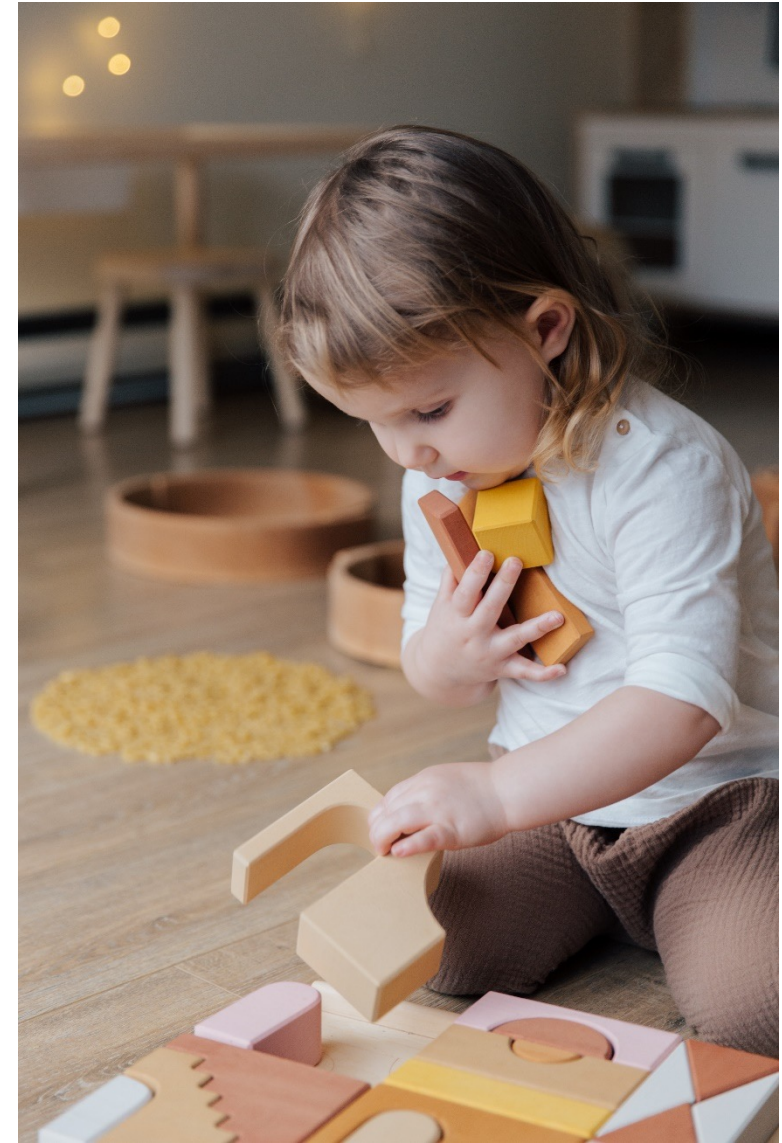
Son fonctionnement sera adapté aux besoins des familles, à l'accueil qualitatif des enfants et à des conditions optimales pour les agents Petite-Enfance.



Cité administrative d'Amiens

Etude des besoins du territoire

Analyse des attentes exprimées par les agents



Etude des besoins

Evaluation des besoins en mode de garde des agents de la cité administrative d'Amiens

Une étude des besoins a été transmise aux différents services afin d'évaluer les besoins des agents travaillant au sein de la nouvelle cité administrative. Suite aux observations le questionnaire a été modifié comme suit :

Lien Questionnaire Amiens :

<https://forms.office.com/r/TeQB3Bt1zV>

Lien test questionnaire Amiens :

<https://forms.office.com/r/egado6ys4Z>

Un QR code a été généré afin que les agents puissent répondre via leur smartphone



Etude des besoins en mode d'accueil sur la métropole d'Amiens

Une étude des besoins a été réalisée afin d'évaluer le taux de couverture et les besoins de la population en général.

Cette étude des besoins des populations en accueil des enfants de moins de 3 ans permet de croiser les données INSEE et CAF.

Le lien ci-dessous vous donne

accès à l'ensemble de l'étude des besoins sur la métropole d'Amiens

<https://app.powerbi.com/view?r=eyJrIjoiZGRkODEyYTctNzAwYS00Y2U2LWE4MTktMzAzYmM2YWVmMTYxIiwidCI6IjcwMwY5NGY5LWYyZjEtNDc1Ny1hZGVhLTQ5ZDA3M2MwNzY2NCJ9>

ANALYSE DES ATTENTES DES AGENTS

Cette analyse globale du territoire conforte l'étude des besoins auxquels 83 agents de la cité administrative ont répondu et qui montre que :

- 3/4 des participants ont un besoin en mode garde et ils sont majoritairement titulaires de la fonction publique
- 3/4 des répondants sont âgés entre 20 et 40 ans
- 1/3 des participants (soit 30 personnes) ont un projet d'enfant dans les 5 ans à venir
- 3/4 des participants (soit 46 personnes) préfèrent une crèche collective et notamment une crèche - proche de leur lieu de travail

Ainsi une crèche au sein de la cité administrative permettra de concilier vie familiale et vie professionnelle et apportera un réel service aux agents, d'autant qu'elle répondra aussi aux habitants de la ville d'Amiens qui ont aussi des besoins en accueil collectif et notamment en accueil occasionnel.

Concernant la qualité d'accueil, les participants ont souligné les éléments suivants qui seront à prendre en considération lors de l'élaboration du cahier des charges :

- Des horaires étendus et/ou une souplesse des horaires d'accueil (de 7h15 à 18h)
- Un projet pédagogique de qualité et du personnel diplômé
- Un tarif adapté à leurs revenus comme en crèche municipale
- La possibilité d'accéder aussi à un accueil occasionnel et ponctuel
- Un projet autour du développement durable et accès à un jardin
- La possibilité d'allaiter son enfant durant la journée
- Un encadrement par du personnel diplômé au sein d'une équipe correctement dotée
- Un équipement moderne et adapté à la petite-enfance

ETUDE DES BESOINS DU TERRITOIRE

Avant de procéder à l'étude de faisabilité, nous avons analysé :

- Les données démographiques et sociales de la Métropole d'Amiens en se basant sur les données Insee et CAF
- Les résultats du questionnaire transmis aux agents de la cité administrative d'Amiens

Ainsi, la population totale de la Métropole d'Amiens est globalement stable sur les dernières années de recensement Insee, de 177 942 en 2013 à 180 905 en 2018, soit un rythme de croissance annuelle s'établissant à 0,33 % par an.

Les naissances s'établissent autour de 1 960 par an donnant un nombre d'enfants de moins de 3 ans estimé à 5 812 sur la Métropole d'Amiens.

Le niveau de revenus mensuels des couples avec deux enfants est supérieur à celui du département de la Somme mais inférieur à celui de la France métropolitaine soit un 5ème décile (revenu médian) à 5 052 €/mois (4 881 € Département de la Somme et 5 335 € au niveau national).

Les parents de la Métropole de la Somme travaillent majoritairement sur l'ensemble du département.

A l'échelle de la Métropole d'Amiens le taux de couverture concernant les modes de gardes est de 69% et représenté à 25% par un mode de garde collectif. Ce qui est un bon taux de couverture en comparaison avec le taux national qui est respectivement de 58,9% et 17,80%.

A l'échelle de la ville d'Amiens le taux de couverture concernant les modes de garde est de 64 % et représenté à 30% par un mode de garde collectif.

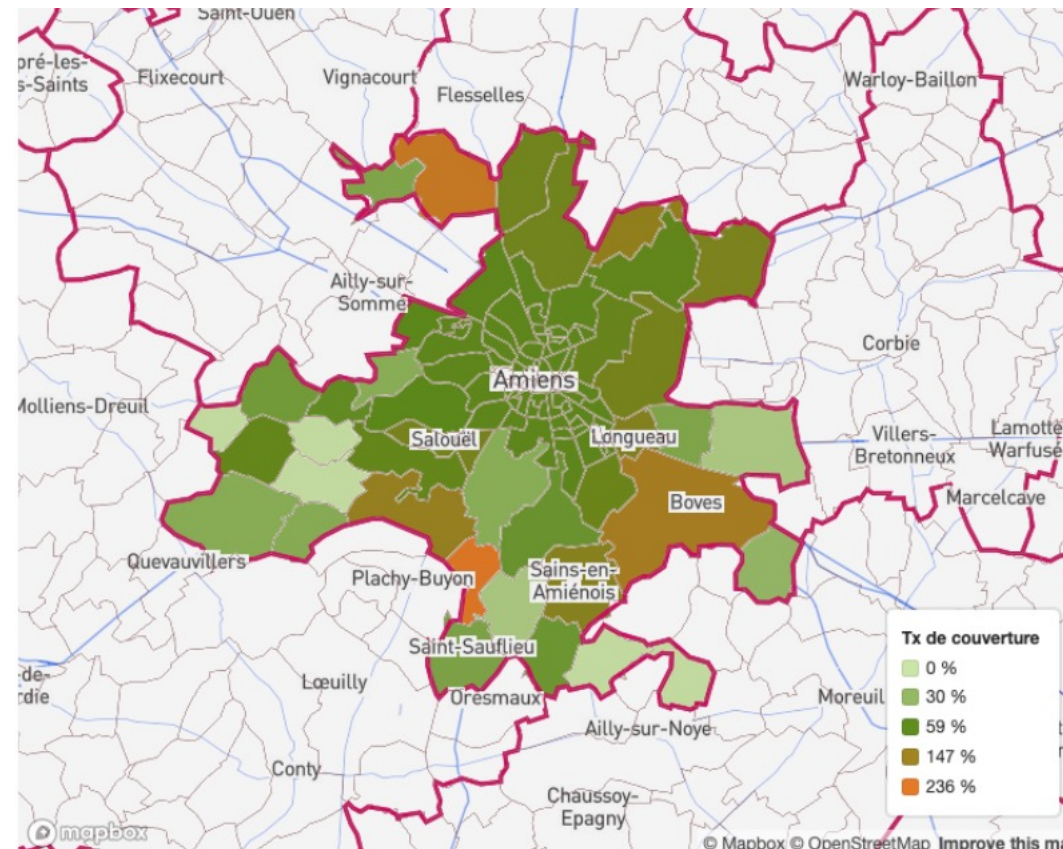
Ainsi le besoin en mode de garde collectif sur Amiens, appliquant un barème national la PSU-CAF pour plus d'équité pour les parents, est important au regard des revenus des familles sur le territoire.

Cette analyse rejoint la position de la CAF et la Pmi qui soutiendront le projet de création de crèche sur Amiens, porté par la cité administrative.

ETUDE DES BESOINS EN MODE D'ACCUEIL SUR LA MÉTROPOLE D'AMIENS

Une étude des besoins a été réalisée afin d'évaluer le taux de couverture et les besoins de la population en général

- <https://app.powerbi.com/view?r=eyJrIjoiZGRkODEyYTctNzAwYSooY2U2LWE4MTktMzAzYmM2YWVmMTYxIiwidCI6IjcoMwY5NGY5LWYyZjEtNDc1Ny1hZGVlLTQ5ZDA3M2MwNzY2NCJ9>



ETUDE DES BESOINS EN MODE D'ACCUEIL SUR LA MÉTROPOLE D'AMIENS

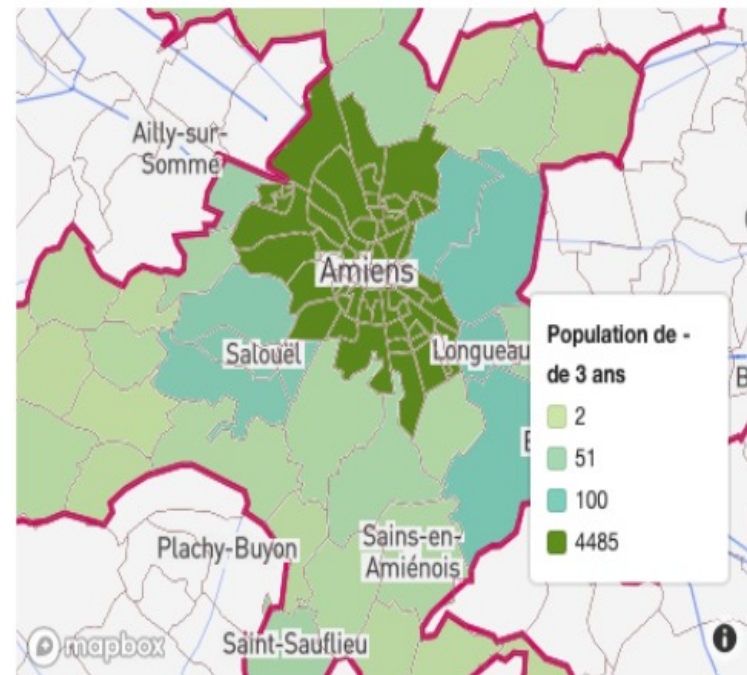
Résumé

Le territoire de la **CA Amiens Métropole** comptait 180 905 habitants dont 5 812 enfants de moins de 3 ans à la date du dernier recensement INSEE (2018). Parmi ces derniers, 1 115 vivent dans une famille monoparentale et 83 dans une structure particulière (en dehors de leur famille).

A l'échelle nationale, on compte 59 places d'accueil formel pour 100 enfants : on en dénombre 69 pour 100 enfants sur le territoire. La dénomination d'accueil formel désigne tous les modes de garde reconnus par la CAF, individuel ou collectif : assistante maternelle indépendante ou municipale, micro-crèche, multi-accueil.

La CAF recense 1 396 places d'accueil formel dans des établissements, publics ou privés, du territoire. A cela, s'ajoutent les places assurées par les assistantes maternelles, estimées à 1 953 par la CAF sur la base des agréments délivrés.

Population de - de 3 ans de l'EPCI



ETUDE DES BESOINS EN MODE D'ACCUEIL SUR LA MÉTROPOLE D'AMIENS

7 154

Nombre de familles

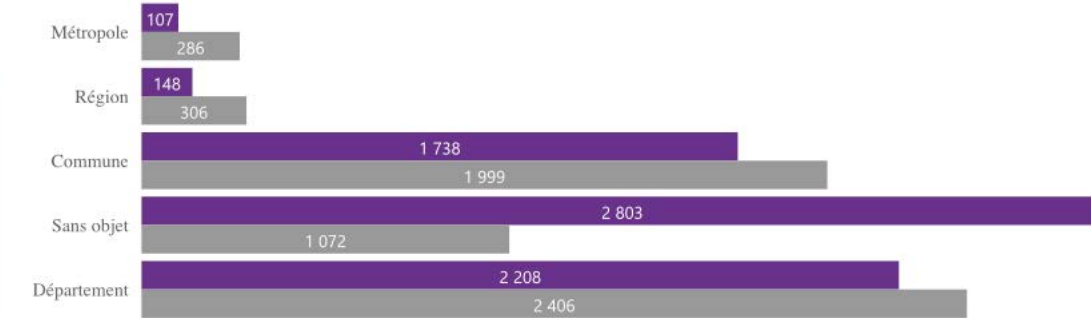
Situation professionnelles des mères

Types d'emplois	Nb de femmes
1	2 452
Emplois sans limite de durée, CDI, titulaire de la fonction publique	2 242
Non salariés : Employeurs	60
Non salariés : Indépendants	150
2	1 163
Emplois sans limite de durée, CDI, titulaire de la fonction publique	1 073
Non salariés : Employeurs	31
Non salariés : Indépendants	58
3	1 763
Autres emplois à durée limitée, CDD, contrat court, saisonnier, vacataire, etc.	474
Emplois aidés	50
En contrat d'apprentissage ou de professionnalisation	21
Non salariés : Aides familiaux	5
Placés par une agence d'intérim	19
Sans objet	1 177
Stagiaires rémunérés en entreprise	18
4	1 626
Total	7 004

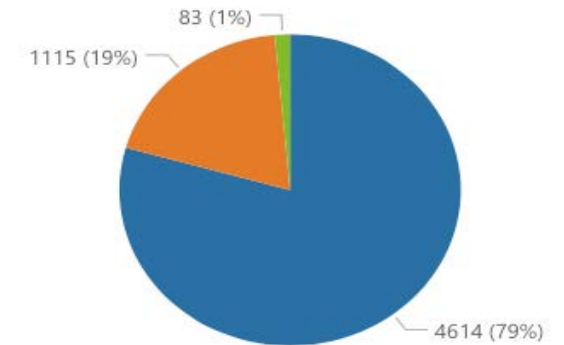
Lieu de travail des parents

● Femme ● Homme

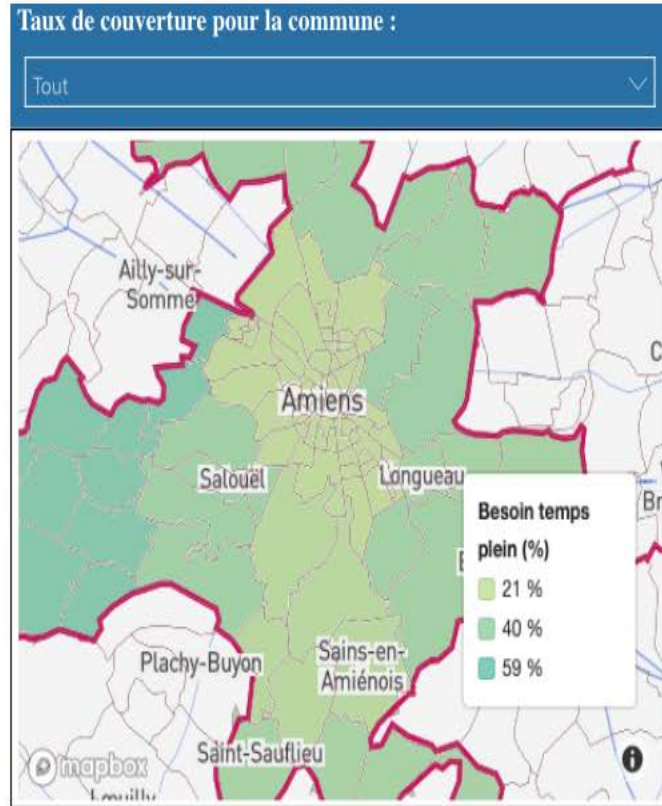
13 073



● Famille en couple ● Famille monoparentale ● Hors famille ou hors l...

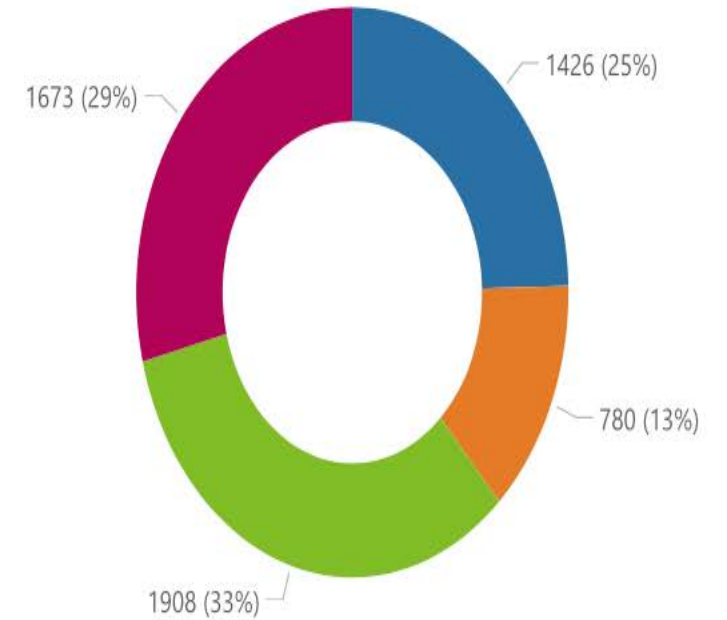


Etude des besoins en mode d'accueil sur la Métropole D'AMIENS



Typologie des besoins des familles (en nb d'enfants de moins de 3 ans concernés)

- Régulier temps plein
- Régulier temps partiel
- Occasionnel actif
- Occasionnel inactif

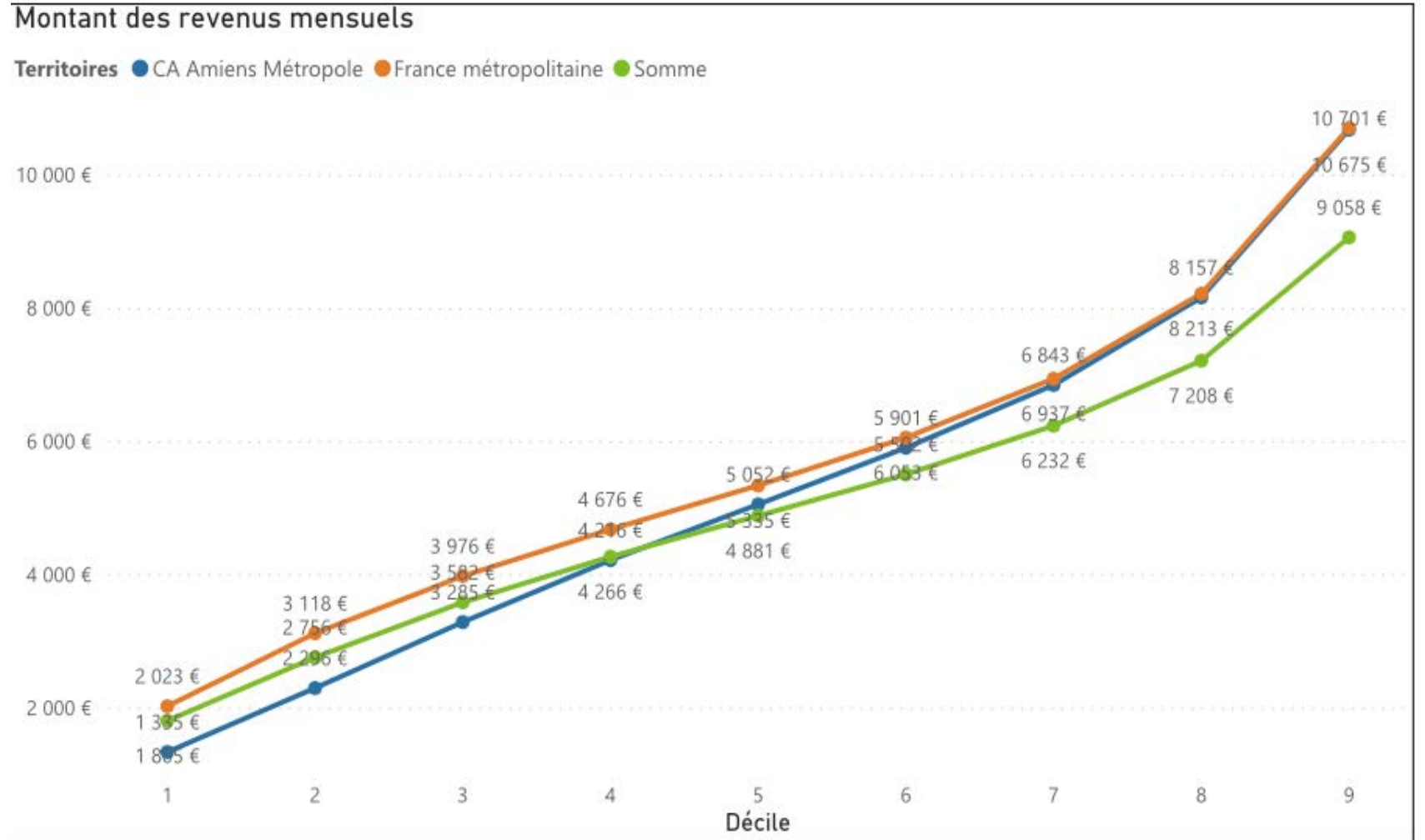


Les besoins de garde représentés sont ceux **des familles** : s'il y a deux adultes, alors le besoin de garde le moins important des deux est celui pris en compte.

Pour établir cette typologie, il a été considéré que chaque adulte avait un besoin de garde qui correspondait :

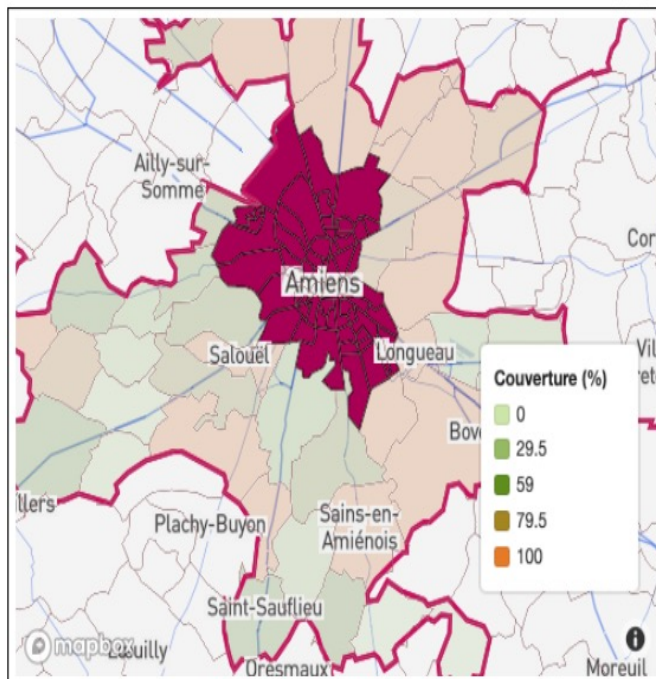
- à un besoin **régulier à temps plein**, si l'adulte travaille à temps complet et avec un emploi à durée indéterminée (salarié en CDI, indépendant, employeur)
- à un besoin **régulier à temps partiel**, si l'adulte travaille à temps partiel et avec un emploi à durée indéterminée (salarié en CDI, indépendant, employeur)
- à un besoin **occasionnel actif**, si l'adulte est dans une situation d'activité professionnelle instable (chômage, emploi aidé, contrat court, stage, etc.)
- à un besoin **occasionnel inactif**, si l'adulte n'est pas en recherche d'emploi

Etude des besoins en mode d'accueil sur la Métropole d'AMIENS



Etude des besoins en mode d'accueil sur la Métropole et la commune d'Amiens

Répartition des taux de couverture, territoire sélectionné : Amiens



Equipements recensés par la CAF sur le territoire :

LIB_COM	Nombre de places	dont en collectif :
Amiens	1 126	1 126
Total	1 126	1 126

Le taux de couverture

Le taux de couverture indique le nombre de place de garde formelle (que le mode de garde soit collectif ou individuel) pour 100 enfants.

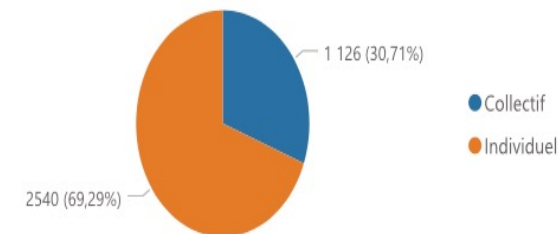
A l'échelle de l'EPCI (selon l'interprétation CAF) :

69 %

A l'échelle de la commune sélectionnée :

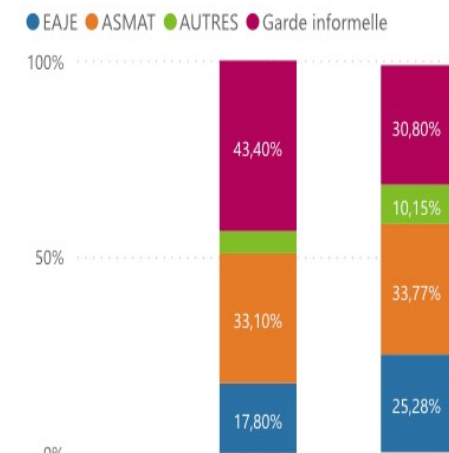
64 %

Modes de garde sur le territoire



Les places en EAJE collectif (multi-accueil, micro-crèche, halte-garderie, etc.) sont regroupées en mode de garde Collectif. Le mode de garde Individuel regroupe pour sa part les places chez des assistantes maternelles indépendantes, dans les crèches familiales et la garde à domicile.

Répartition des places de garde



France (à gauche) et CA Amiens Métropole (à droite).

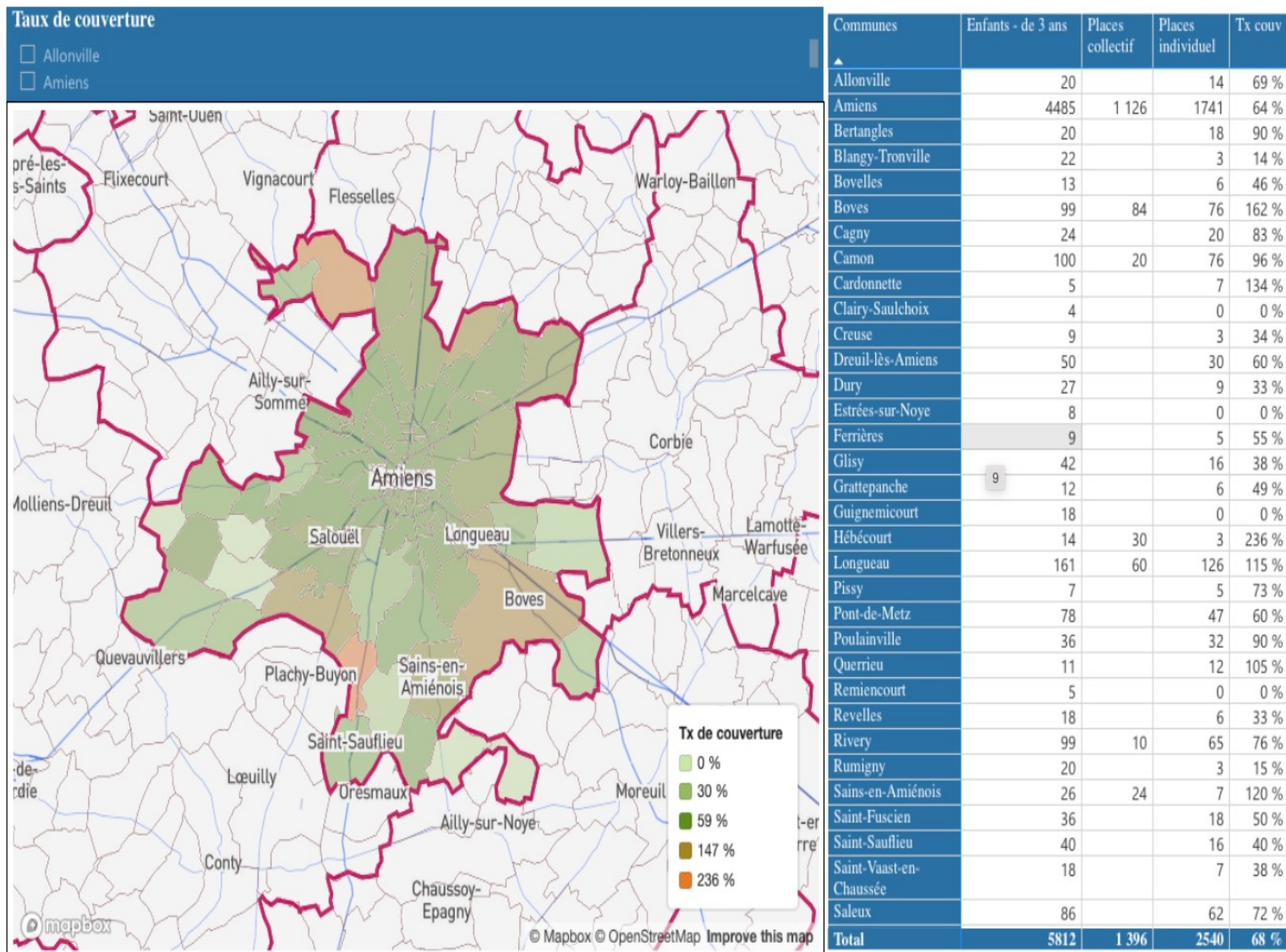
1 781
Enfants gardés de manière informelle

587
Places garde à domicile

1 953
Places asmats indépendantes

1 126
Places en accueil collectif

Etude des besoins en mode d'accueil sur la Métropole d'Amiens





Cité administrative d'Amiens

Analyse de la faisabilité du projet



Tableau des surfaces : 16 places

Technique et espace personnel	<ul style="list-style-type: none">• 36 m²• <i>Chaufferie et TGBT à l'extérieur des locaux dédiés à la crèche</i>• <i>Local poussette sera à l'entrée de la crèche</i>
Bureau, hall d'entrée, local poussette et rangement	<ul style="list-style-type: none">• 34 m²
Espaces enfants	<ul style="list-style-type: none">• Section unique enfants (16 places) : 96 m²• Espace polyvalente : 16 m²
Jardin	<ul style="list-style-type: none">• 2 m² par places soit 32 m²• 32 m² mais 60 m² recommandés
Surface totale avec circulation	<ul style="list-style-type: none">• 200 m²• Les surfaces dédiées aux enfants, aux familles garantissent une qualité d'accueil et des conditions de travail optimal pour les agents• Cette configuration permettrait d'utiliser le dépassement de capacité de 15% soit l'accueil de 18 enfants• Ces places permettraient d'accueillir le cas échéant des enfants en situation de handicap ou des enfants dont les parents inscrits dans un parcours d'insertion

**COMPOSITION
D'UNE ÉQUIPE
REGLEMENTAIRE**

Crèche 16 BERCEAUX

DIRECTION

Infirmière puéricultrice
ou EJE
Pour 0,5 ETP

EJE

Intégrée dans l'équipe
encadrement ou
direction
Pour 0,5 ETP

**RÉFÉRENTE SANTÉ
INCLUSION**

Infirmière puéricultrice
ou médecin
Pour 20 h par an

**INFIRMIÈRE
PUÉRICULTRICE**

Pas d'obligation



+ poste de cuisine et entretien de la crèche
+ équipe auprès des enfants selon la répartition des
espaces et l'utilisation du dépassement de capacité

Composition de l'équipe pour 16 places

1 Directeur/trice =
Educatrice de jeunes
enfants = 1 ETP

Réfèrent santé =
Prestataire = 20 h par an

2 Auxiliaires de
puériculture = 2 ETP

2 CAP AEPE = 2 ETP

1 Agent polyvalent
(cuisine, linge et
entretien) = 1 ETP

1 Agent supplémentaire
à 0,5 ETP en plus pour
permettre l'accueil
d'enfants en
dépassement de capacité

Projection optimale = Crèche 16 places

La maîtrise d'œuvre confirme que la surface plancher de la coque vide est de 211,78 m².

La surface utile sera légèrement inférieure et dépendra du cloisonnement.

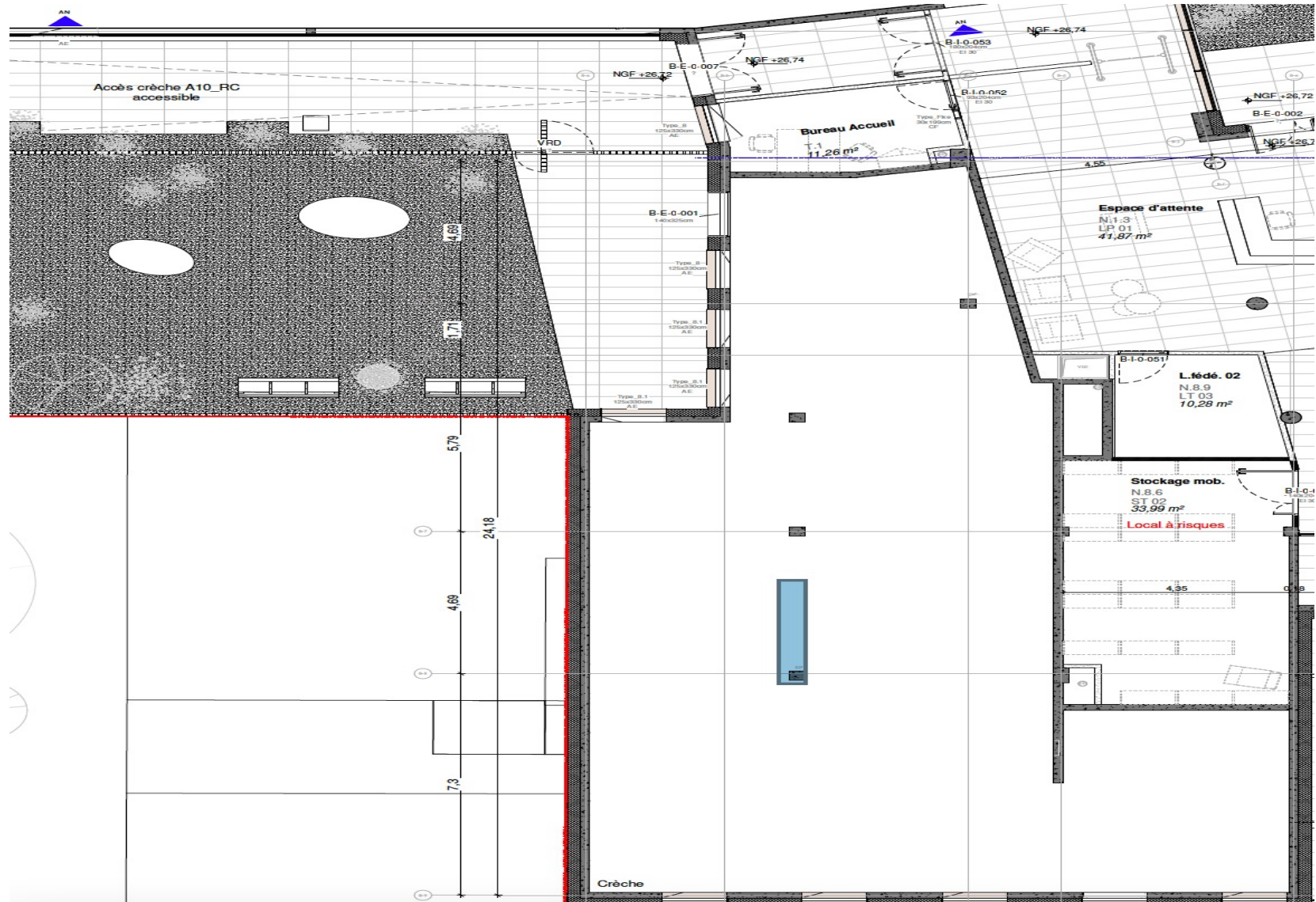
Crèche de 16 places soit 200 M2 en surface intérieure et 35 à 80 m2 de jardin + local poussettes et local poubelles en extérieur de la crèche

Une section unique en âges mélangés

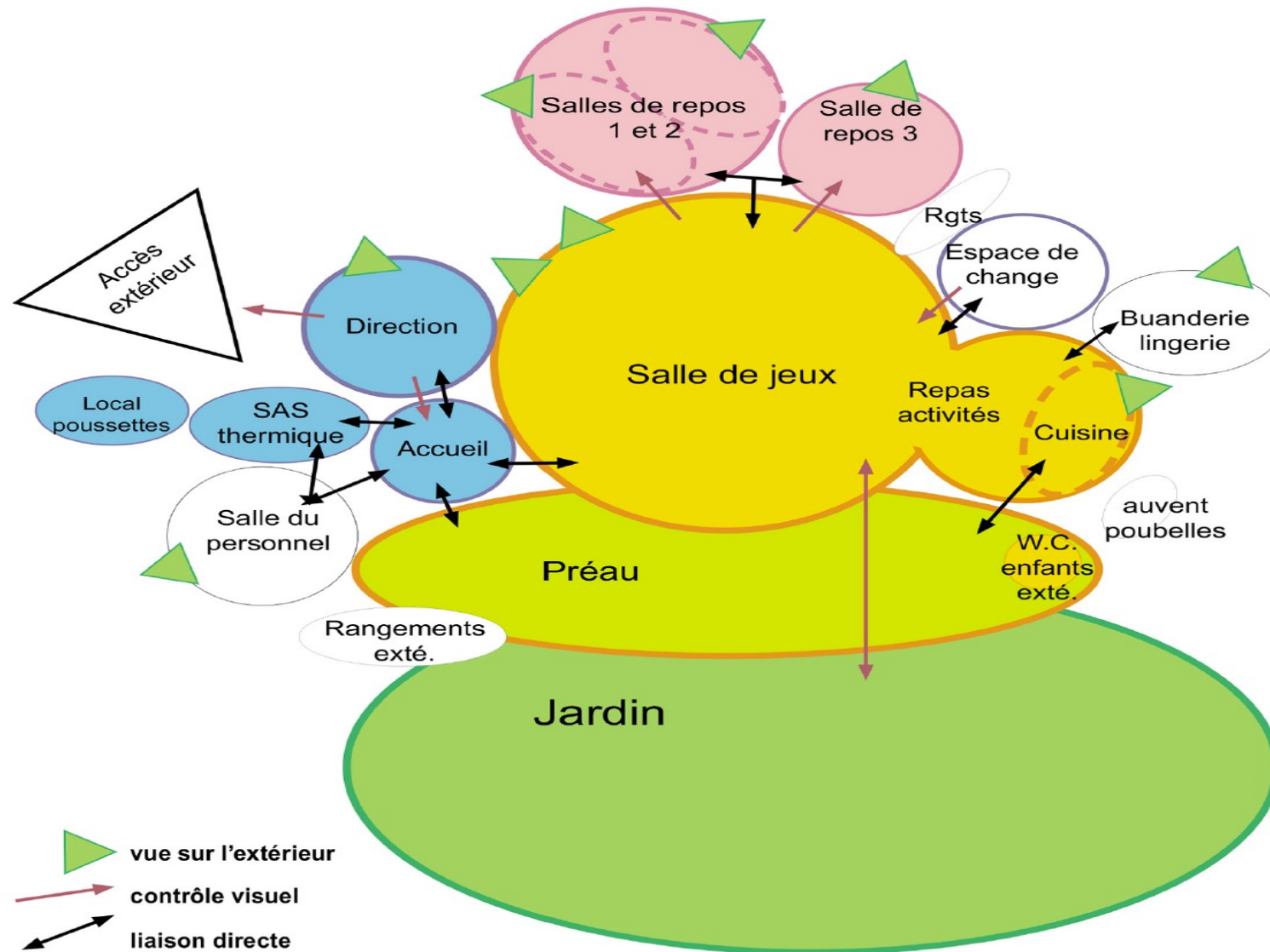
Dépassement de capacité de 115% soit accueil possible de **18 enfants à condition d'organiser le sommeil des enfants et que le personnel auprès des enfants soit en adéquation avec le taux d'encadrement réglementaire.**

Equipe de 6 agents dont 1 Educatrice de jeunes enfants- Directrice, 2 Auxiliaires de puériculture, 2 CAP Petite-Enfance et 1 Agent polyvalent

Espace réservé pour la future crèche

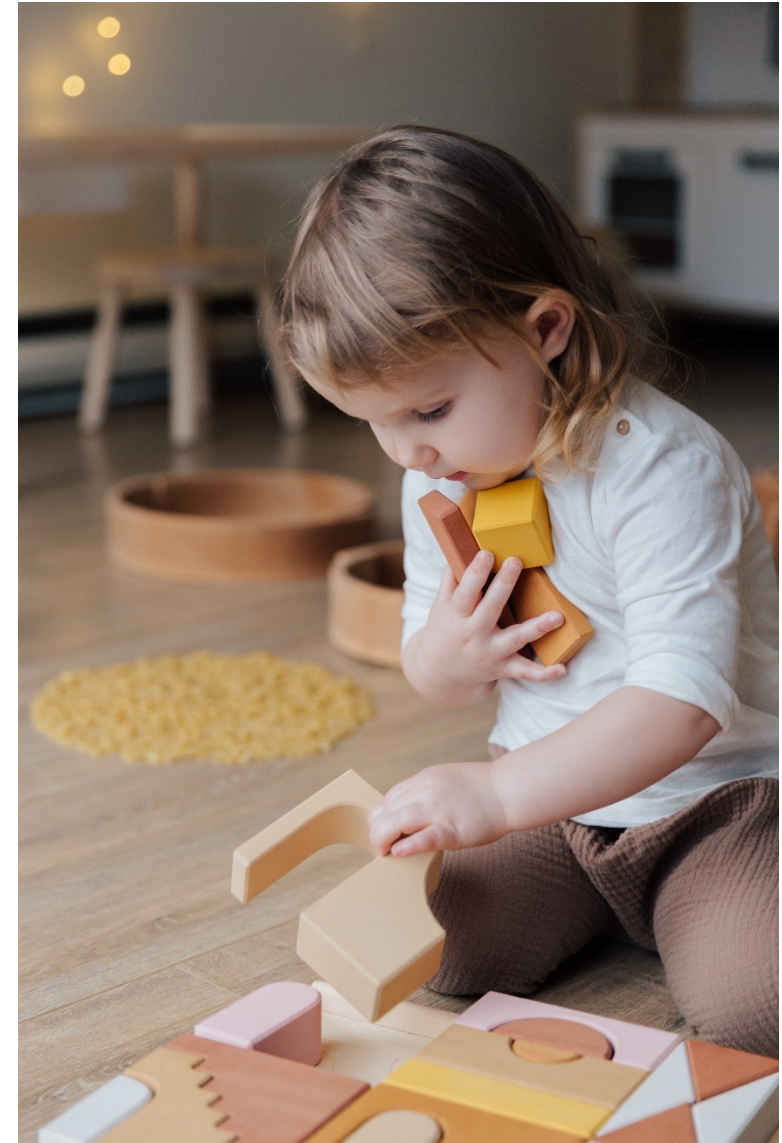


Organisation fonctionnelle d'une crèche



Cité administrative de Lille

**Projet d'établissement
Comité de pilotage juin 2022**



Projet Pédagogique garantissant une qualité d'accueil



1. Description de la structure envisagée



2. Projet d'accueil



3. Projet éducatif



4. Projet social et développement durable

En accord avec la Charte nationale d'accueil du jeune enfant

Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

1 Pour grandir sereinement, **j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation** ou celle de ma famille.

2 **J'avance à mon propre rythme** et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. **J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace** pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. **Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie**, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, **j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance** mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

5 Je développe ma créativité et **j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles**. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6 **Le contact réel avec la nature** est essentiel à mon développement.

7 **Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles**, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8 J'ai besoin d'évoluer dans un **environnement beau, sain et propice à mon éveil**.

9 Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. **Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger** entre collègues comme avec d'autres intervenants.

10 **J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées** et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.





PROJET D'ETABLISSEMENT

Description de la structure envisagée

Fait apparaître les prestations d'accueil proposées, en précisant les durées , les rythmes, les modes d'accueil. La place des familles et leur participation à la vie de la crèche.

Les modalités de relations avec les organismes extérieurs. Les modalités d'actualisation et d'évaluation du projet.

PROJET D'ETABLISSEMENT

Projet d'accueil

Missions de la crèche

La mission première est d'offrir un service de qualité et de proximité d'accueil de jeunes enfants et ainsi de faciliter la vie au travail des agents et de manière générale de tous les parents dont le ou les enfants sont accueillis. La crèche est un outil d'attractivité de la Cité.

La crèche favorise l'équilibre vie familiale et vie professionnelle et présente un fonctionnement exemplaire en qualité de l'accueil des enfants et en accompagnement parental.

En effet elle s'inscrit dans les enjeux sociétaux comme l'équilibre des familles en transformation et l'égalité hommes-femmes ainsi que l'insertion et l'inclusion.

Elle a à cœur de favoriser le développement psychomoteur des enfants qu'elle accueille.

Elle rejoint la cité administrative dans les enjeux environnementaux et travaille sur les évolutions écologiques.

La crèche développe des partenariats locaux, participe à la vie du quartier et se place dans une localité culturelle.

PROJET D'ETABLISSEMENT

Projet d'accueil

Ouverture et capacité d'accueil

Horaires d'ouverture

La crèche est ouverte toute l'année, du lundi au vendredi sur une amplitude journalière de 11h.

Journées de fermeture de la crèche

La crèche est fermée :

- Entre Noël et le jour de l'an
- Le vendredi suivant la fête de l'Ascension
- Les jours de fermeture exceptionnelle (selon le calendrier communiqué en début d'année)
- 1 à 2 journées pédagogiques, les dates sont communiquées au minimum 1 mois auparavant
- Sur arrêté préfectoral (exemple : cause d'intempéries dangereuses ou de pandémie)

Selon la fréquentation, la crèche peut réduire son accueil en été.

L'agrément aura une capacité de 16 places avec un dépassement de capacitaire de 115% soit un accueil possible de 18 enfants

PROJET D'ETABLISSEMENT

Projet d'accueil

Modes d'accueils

La crèche est une structure multi-accueil.

Elle a vocation à accueillir les enfants des agents de la Cité administrative d'Amiens en priorité, les enfants des agents des autres services de l'Etat, et tout autre enfant se présentant.

10% des places, soit 2 places, sont ouvertes à l'extérieur.

La majorité des enfants est accueillie en accueil régulier. La crèche répond de façon générale au plus proche des besoins des familles.

La structure propose également des accueils occasionnels et des accueils d'urgence en fonction des disponibilités de la structure.

PROJET D'ETABLISSEMENT

Projet d'accueil

Modalités d'inscription et fin de contrat

La commission d'attribution des places suit les dossiers de préinscription, définit les critères d'attribution des places, précise les conditions d'acceptation des places et les modalités d'accueil retenues et identifie la liste d'attente.

Fin de contrat : Selon le règlement de fonctionnement

Critères de priorisation à envisager pour la commission d'attribution des places :

- Faible revenus, foyer en précarité
- Reprise activité des deux parents (le congé parental réduisant les besoins de garde)
- Plusieurs enfants d'une même fratrie ayant besoin d'un mode de garde en crèche
- Famille monoparentale
- Enfant porteur de handicap
- Parent porteur de handicap
- Corréler les critères avec ceux du SRIAS

PROJET D'ETABLISSEMENT

Projet d'accueil

Modes de financement

La crèche de la cité administrative est une structure crèche multi-accueil.

Son fonctionnement est financé par :

- La contribution de l'Etat (gestion directe ou via une DSP)
- Les participations familiales selon les règles de la PSU
- La CAF, sous forme d'une prestation de service unique (PSU)

La prestation de service unique (PSU) correspond à la prise en charge par la CAF de 66 % du prix de revient horaire d'un EAJE, dans la limite du prix plafond fixé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), déduction faite des participations familiales.

Dans le cadre de la Prestation de Service Unique (PSU), la tarification appliquée aux familles se fait en heures. Cette tarification varie en fonction des ressources de la famille (ressources au 1er janvier de chaque année), du plancher et plafond transmis par la CAF, de la composition familiale et du type d'accueil proposé.

PROJET D'ETABLISSEMENT

Projet d'accueil

Relations avec les partenaires

Travail en réseaux pour favoriser l'intelligence collective, la montée en compétences des acteurs du secteur, la formation et le recrutement des équipes, l'efficacité des accueils collectifs et personnalisés et l'accompagnement des familles.

Ainsi les professionnels développeront de nouvelles compétences personnelles et de collaboration au profit des enfants et leurs familles.

Partenariat avec la PMI, la CAF, la municipalité, ainsi qu'avec les instituts de formations, les services médico-sociaux, les centres culturels et sportifs, musées, associations, parcs, bibliothèque/médiathèque/ludothèque, sorties en ateliers parents/enfants autour du vivre ensemble, du développement durable, du beau et de la nature, etc.



PROJET D'ETABLISSEMENT

Projet Social

Permet de formuler les enjeux de la petite enfance tels qu'ils sont perçus par le gestionnaire.

Tient compte de son environnement social. Il fait le lien avec les politiques de développement local envisagées sur le territoire.

Engage les acteurs à prendre en compte les caractéristiques, les besoins des familles pour mieux adapter l'offre d'accueil.

Identifie les réseaux possibles de partenariat.

PROJET D'ETABLISSEMENT

Projet social et développement durable

Utilité, spécificité de la structure, politique d'accueil

L'Etat souhaite offrir à ses agents un environnement de travail de qualité et les meilleures conditions pour le permettre.

C'est pourquoi il propose à ses agents un mode de garde de leurs enfants dans une structure située au cœur de la cité administrative.

Le fonctionnement de la crèche est adapté et continue de s'adapter à l'évolution des besoins de ces familles au service de l'Etat et tient compte de l'évolution de la société (organisation des familles, place des enfants, temps de travail, écologie etc.)

La crèche :

- Est un élément d'attractivité mais aussi de lutte contre les inégalités hommes-femmes, place du père, place de chaque parent, non stigmatisation des genres
- Se montre exemplaire, innovante et moderne
- S'inscrit dans une démarche écologique, énergétique
- Développe des outils numériques et digitaux et communique à destination des parents
- Respecte l'évolution de la réglementation
- Questionne sa qualité d'accueil grâce à l'évaluation de son activité, à l'analyse des pratiques, au conseil de crèche, au suivi du fonctionnement par la préfecture etc.
- Développe le travail en réseau et en partenariat
- Ouvre la crèche aux personnes extérieures (10%), soit 2 places

PROJET D'ETABLISSEMENT

Projet social et développement durable

Utilité, spécificité de la structure, politique d'accueil

Cette structure a le projet social d'accueillir tout enfant et d'aider les parents à allier vie professionnelle et/ou vie familiale.

L'aménagement intérieur et extérieur permet de mettre en œuvre l'accueil inclusif des enfants porteurs d'un handicap ou atteints d'une maladie chronique.

Le choix de corrélérer qualité des accueils des enfants et impératifs professionnels des parents concourt au bien-être des parents.

Ce retour à l'emploi facilité assure à l'Etat la présence de ses agents responsables d'enfants. Les moyens de la structure n'étant pas illimités, certaines familles sont placées sur liste d'attente, et celles qui bénéficient d'une place pour leur enfant doivent respecter le règlement de fonctionnement, notamment au sujet des réservations.

La structure développe un partenariat riche et ouvert avec la CAF, la municipalité, le Conseil Départemental (PMI), divers acteurs locaux (bibliothèques, musées, CAMPS, CMPP, écoles, crèches, UTPAS etc.) et tous les intervenants pouvant ajouter de la qualité dans l'accueil des enfants. Il sera recherché du partage d'expériences, un réseau de développement des compétences et des aides financières.

Conscients des enjeux de société, les équipes de la crèche s'investissent dans de nombreux projets quotidiens tels que le développement durable, écologique, le réemploi des matériels, le recyclage. Ainsi que dans des projets artistiques, d'ouverture d'esprit, ou de partage (ex : ceux développant des liens intergénérationnels avec les personnes âgées)



PROJET D'ETABLISSEMENT

Projet éducatif et pédagogique

Le projet éducatif et pédagogique précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle, et favorise l'égalité entre les filles et les garçons.

Il s'appuie sur des valeurs partagées en équipe et des connaissances sur le développement et les besoins des enfants.

PROJET D'ETABLISSEMENT

Projet éducatif et pédagogique

La vision du projet éducatif

La qualité des accueils des enfants, quels qu'ils soient, est la mission principale de la structure. Pour ce faire l'équipe de la crèche déploie des compétences de savoir-faire et de savoir-être pour assurer le bien-être de chaque enfant avec équité dans le collectif accueilli.

La posture bienveillante de cette équipe engage chaque professionnel.

De l'accueil administratif du parent aux soins de l'enfant, chaque moment est un acte essentiel dans la relation de confiance nécessaire au bien-être de tous. La communication sincère et adaptée est encouragée. Elle reste sans jugement.

La relation de confiance étant un enjeu primordial dans l'accueil d'un enfant, les parents sont eux aussi invités à transmettre avec honnêteté les informations utiles, et à solliciter les professionnels dès que nécessaire.

Les valeurs mises en avant sont le vivre ensemble, l'entraide, le partage, l'adaptabilité, la tolérance et l'ouverture, la recherche de la posture d'excellence des professionnels, la bienveillance dans l'accompagnement parental, la nature.

Ainsi la structure permet de répondre avec qualité aux besoins spécifiques de l'enfant et sa famille dont les principes sont repris dans la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.

PROJET D'ETABLISSEMENT

Projet éducatif et pédagogique

La vision du projet éducatif (suite)

Les grands axes de travail auprès de l'enfant :

- Autonomie
- Socialisation et sécurité affective
- Eveil, ouverture d'esprit et initiation au beau
- Développement psychomoteur et de l'attention (réduction des sorties familiales, attention données aux écrans)
- Équilibre alimentaire, diversification, goût, matières
- Ouverture à la nature

Les grands axes de travail auprès de la famille :

- Parentalité et triptyque Famille/enfant/Professionnels
- Continuité de la cohérence éducative maison/crèche/maison
- Promouvoir la santé et la mobilité
- Développer le vivre ensemble dans la structure en incluant les parents
- Favoriser l'allaitement
- Accompagner, renseigner et orienter le parent et le futur parent

Les grands axes de travail auprès des professionnels :

- Développer les compétences techniques et relationnelles
 - En particulier la posture, l'adaptation, la bienveillance, le non-jugement, la parentalité et la non stigmatisation des genres chez les enfants
 - Formation et analyse de pratiques
 - Triptyque professionnel/enfant/parent expert
- Développement des compétences en coordination et management de l'équipe
- Développer les réseaux de partenariats

PROJET D'ETABLISSEMENT

Projet éducatif et pédagogique

La parentalité : Description de la coéducation

L'enfant est au cœur de nos préoccupations et, en concertation avec les parents, nous accueillons l'enfant dans sa globalité et dans son parcours de vie.

Être parent n'est pas facile et nous nous faisons forts de les accompagner dans leur parentalité. Nous nous attachons à travailler avec les familles en tant que co-éducateurs de leur enfant et à tisser avec elles un lien de confiance.

Par un échange constructif avec les parents, les professionnels partagent leur expérience pour les accompagner dans le développement de leur enfant (apprentissage de la propreté, période d'opposition etc.) en particulier lors des temps de transmission ou d'entretiens spécifiques.

Nous encourageons le vivre ensemble en invitant les parents à entrer dans la structure, à participer à des temps forts (fêtes, activités etc.) et à être force de proposition.

La structure facilite la continuité de l'allaitement.

La structure développe les réseaux et est en mesure d'orienter et d'aider les parents et futurs parents à trouver les informations utiles.

PROJET D'ETABLISSEMENT

Projet éducatif et pédagogique

La parentalité (suite) :

Premiers partenaires de la structure, les parents sont conviés à :

- Entrer dans la structure et échanger avec les professionnels lors des transmissions ou autres moments clefs de la vie de leur enfant (arrivée, départ, adaptation, activité etc.)
- Elire leurs représentants au sein du multi-accueil pour être représentés au conseil de crèche
- Participer aux rencontres prévues pour échanger sur la vie de l'enfant, la vie de la structure
- Participer aux activités quotidiennes, aux ateliers (musique, potager, cuisine etc.), aux sorties et aux fêtes (fêtes de fin d'année, kermesse, Halloween, anniversaires, carnaval etc. (si le contexte sociétal et sanitaire le permet)

Ces actions en direction des familles ont pour objectifs de :

- Favoriser l'implication des parents à la vie de la structure
- Permettre de nouvelles relations parents-enfants dans un contexte différent
- Accentuer la parentalité
- Faciliter les échanges et la relation de confiance avec les professionnels
- Favoriser les rencontres et les échanges entre parents
- Ouvrir les fonctionnements sur de nouvelles idées



Cité administrative d'Amiens

Analyse de la faisabilité financière du projet



<u>Coût de l'investissement</u> Aménagement intérieur et mobilier <u>Aides à l'investissement déduites</u> <i>Amortissement sur 10 ans</i>	EAJE 16 places 211 m ² et 70 m ² de jardin
Coût de l'aménagement intérieur de la crèche 2 000 € HT/m ²	422 000 € HT
Coût de l'achat du mobilier 2 000 € HT/place	32 000 € HT
Coût total du projet (Aménagement de la coque et achat mobilier)	454 000 € HT soit 544 800 € TTC
Aides à l'investissement CAF (fonds nationaux/plan rebond et fonds locaux) = 25 000 €/place	400 000 € TTC
Restant à charge en investissement	144 800 € TTC
Amortissement TTC sur 10 ans sur la totalité du projet 4% d'intérêt	17 568 € TTC par an sur 10 ans
Amortissement TTC par place sur 10 ans	977 € TTC/place

<u>Coût de l'investissement</u> Aménagement intérieur et mobilier <u>Aides à l'investissement déduites</u> <i>Intégrant un surcoût du 30% en investissement</i> <i>Amortissement sur 15 ans</i>	EAJE 16 places 211 m ² et 70 m ² de jardin
Coût de l'aménagement intérieur de la crèche 2 600 € HT/m ²	548 600 € HT
Coût de l'achat du mobilier 2 000 € HT/place	32 000 € HT
Coût total du projet (Aménagement de la coque et achat mobilier)	580 600 € HT soit 692 720 € TTC
Aides à l'investissement CAF (fonds nationaux/plan rebond et fonds locaux) = 25 000 €/place	400 000 € TTC
Restant à charge en investissement	292 720 € TTC
Amortissement TTC sur 15 ans sur la totalité du projet 4% d'intérêt	25 983 € TTC par an sur 15 ans
Amortissement TTC par place sur 15 ans	1 624 € TTC/place

<p><u>Coût de fonctionnement intégrant l'amortissement pour un coût d'aménagement</u></p> <p><i>Intégrant un surcoût du 30% en investissement et 6% de surcoût de fonctionnement</i> <i>Amortissement sur 15 ans</i></p>	<p>EAJE 16 places 211 m² et 70 m² de jardin</p>
<p>Total Charges Réelles fonctionnement sans amortissement pour une crèche annuellement</p>	<p>272 000 € (17 000 €/place)</p>
<p>Coût de fonctionnement restant à charge pour la préfecture (hors amortissement) intégrant un taux d'occupation de 80%</p>	<p>96 000 € TTC par an Soit 6 000 €/place pour 11h d'ouverture par jour</p>
<p>Amortissement TTC sur 15 ans sur la totalité du projet 4% d'intérêts Concession sur 8 ans avec une soulte à la fin du contrat</p>	<p>25 983 € TTC par an sur 15 ans</p>
<p>Participation annuelle totale à verser par la préfecture (fonctionnement + amortissement)</p>	<p>121 983 € TTC</p>
<p>CTRE ou bonus réservataire (2 800 €/place) Financement de 90% des places</p>	<p>CTRE annuel = 39 200 €/an</p>
<p>Participation nette annuelle pour la préfecture après déduction du CTRE</p>	<p>82 783€/an</p>
<p>Cout par place pour la préfecture (Amortissement et fonctionnement)</p>	<p>5 174 € TTC/place</p>



Cité administrative d'Amiens

Les modes de gestion



Modalités de gestion d'une crèche

1- Marché de réservation de berceaux :

L'exploitant achète la coque, l'aménage et vend des berceaux à l'administration Publique

En général les places sont facturées entre 10 000 € à 14 000€/place/an et l'administration n'a aucun contrôle sur la qualité du service (Exemple : Place crèche SRIAS)

L'exploitant perçoit directement les aides à l'investissement (PIAJE) et le bonus territoire (CTG)

2- Régie directe:

2.1- L'administration achète la coque et assure l'aménagement intérieur via des marchés publics

2.2- La collectivité achète la coque aménagée par le bailleur

Les délais de réalisation sont ainsi raccourcis du fait de l'absence de marchés publics

Les achats de mobilier sont réalisés par l'administration

Remarque : L'administration doit fournir un programme précis à la Maitrise d'Œuvre et le détail des aménagements souhaités

L'administration perçoit les aides à l'investissement et le bonus territoire dans le cadre de la régie

Modalités de gestion d'une crèche

3- Gestion en concession (DSP) :

3.1 L'administration met en œuvre une DSP pour aménagement, gestion et exploitation d'une coque livrée brut de béton

- Durée de la procédure 9 mois
- Durée des aménagements 9 mois à 12 mois
- Une ouverture au public possible 18 mois à 20 mois après le début de la procédure de concession
- L'exploitant perçoit les aides à l'investissement et au fonctionnement

3.2 La collectivité achète la coque aménagée par la Maitrise d'Œuvre et met en œuvre en parallèle une concession de service pour la gestion et l'exploitation de la crèche

- Une ouverture possible 12 mois après la procédure à mettre en adéquation avec les délais de livraison de la Maitrise d'Œuvre

Remarques :

Le coût de l'aménagement réalisé par la Maitrise d'Œuvre sera de toute évidence plus important que celui d'un exploitant de crèche qui aura négocié des prix au niveau national.

Dans le contexte actuel de pénurie de matières premières en bâtiment, les délais de réalisation dans les deux cas peuvent être rallongés.

Mise en œuvre de la concession de service

- Elaboration d'un rétroplanning réaliste dans le cadre de la mise en œuvre d'une concession Petite-Enfance
- Détermination des caractéristiques de la concession, des critères financiers et des critères techniques (projet, politique RH, politique développement durable, construction, aménagement, exploitation, gestion, soutien à la parentalité, accueil des familles inscrites dans un parcours d'insertion ou en recherche d'emploi, partenariat sur le territoire, modalités de communications avec les familles et la collectivité...
- Détermination de la procédure (ouverte ou restreinte) intégrant un rétroplanning spécifique
- Accompagnement de l'administration pour la détermination des critères financiers et techniques pour l'analyse des offres

Mise en œuvre de la concession de service

- La rédaction du DCE comprend :
 - ✓ Document programme
 - ✓ Règlement de consultation
 - ✓ Projet de contrat et ses annexes
- Analyse des candidatures et des offres
- Assistance à la négociation
- Sécurisation du contrat
- Accompagnement de la collectivité jusqu'à la mise en œuvre effective de la concession

Missions du futur concessionnaire

- Assurer la conception et l'aménagement du futur multi-accueil
- Assurer le financement des investissements (conception, aménagement et/ou achat du mobilier et des équipements)
- Réaliser les demandes d'aides aux financements auprès de la CAF (vérifier les prérogatives de la CAF60)
- Réaliser la demande d'agrément auprès de la PMI et intégrer les obligations liées à la nouvelle réglementation
- Assurer le fonctionnement du multi-accueil
- Veiller à la bonne organisation du service
- Assurer l'ouverture du multi-accueil dans les délais impartis
- Assurer l'accueil des jeunes enfants et leurs familles dans le respect des normes en vigueur
- Assurer le contrôle et l'entretien des ouvrages
- Assurer l'exploitation courante (facturation, accueil)
- Assurer la reprise du personnel le cas échéant
- Recruter le personnel : direction, pédagogique et technique
- Gérer le personnel au quotidien
- Initier régulièrement des réunions avec la collectivité pour assurer un compte-rendu fiable de l'activité
- Transmettre le bilan d'activité annuel du multi-accueil et faciliter le contrôle de la concession

Missions du futur concessionnaire

- Rédaction du DCE comprend :
 - ✓ Document programme
 - ✓ Règlement de consultation
 - ✓ Projet de contrat et ses annexes
- Analyse des candidatures et des offres
- Assistance à la négociation
- Sécurisation du contrat
- Accompagnement de la collectivité jusqu'à la mise en œuvre effective de la concession

Temps de réunions dans le cadre d'une procédure de concession

- Réunion de cadrage : échange sur les enjeux de la concession et ses caractéristiques
- Réunions intermédiaires avec les services de la préfecture et la maîtrise d'œuvre ainsi qu'avec la PMI et la CAF
- Réunions intermédiaires : Choix de la procédure, des critères de sélections des offres, élaboration du document programme
- Réunion de présentation du DCE : Projet de contrat et règlement de consultation et analyses croisées
- Réunion pour l'ouverture des plis : candidature et offre
- Réunion de présentation d'analyse des candidatures et des offres
- Réunion pour les négociations avec les candidats
- Réunion de présentation d'analyse des candidatures et des offres finales
- D'autres réunions peuvent être envisagées à la demande de la collectivité ou selon les besoins de la mission

Missions du futur concessionnaire

- Assurer la conception et l'aménagement du futur multi-accueil
- Assurer le financement des investissements (conception, aménagement et/ou achat du mobilier et des équipements)
- Réaliser les demandes d'aides aux financements auprès de la CAF (vérifier les prérogatives de la CAF60)
- Réaliser la demande d'agrément auprès de la PMI et intégrer les obligations liées à la nouvelle réglementation
- Assurer le fonctionnement du multi-accueil
- Veiller à la bonne organisation du service
- Assurer l'ouverture du multi-accueil dans les délais impartis
- Assurer l'accueil des jeunes enfants et leurs familles dans le respect des normes en vigueur
- Assurer le contrôle et l'entretien des ouvrages
- Assurer l'exploitation courante (facturation, accueil)
- Assurer la reprise du personnel le cas échéant
- Recruter le personnel : direction, pédagogique et technique
- Gérer le personnel au quotidien
- Initier régulièrement des réunions avec la collectivité pour assurer un compte-rendu fiable de l'activité
- Transmettre le bilan d'activité annuel du multi-accueil et faciliter le contrôle de la concession

Les conditions financières d'une concession

- Le concessionnaire se rémunère substantiellement par les résultats de l'exploitation du service public : il s'agit de la participation des familles et des prestations CAF auxquelles peut s'ajouter une participation financière de l'Etat, à condition qu'elle ne constitue pas une subvention d'équilibre en fin d'exercice
- La convention entre le délégant et le délégataire prévoira les modalités de la participation de l'Etat et ce, sur toute la durée du contrat afin de maîtriser les coûts de la DSP
- Il est souvent prévu une redevance que versera le concessionnaire à l'Etat si les recettes engendrées par l'activité sont supérieures au prévisionnel, à condition que les comptes annuels soient à l'équilibre et en adéquation avec l'offre final du délégataire

Responsabilité et durée du contrat

- Le concessionnaire gère le service à ses risques et périls. Il est responsable du bon fonctionnement des ouvrages et de la continuité du service
- La durée de la convention est déterminée en fonction des prestations demandées au délégataire, le cas échéant, en prenant en considération les investissements mis à sa charge
- Le concessionnaire assure la gestion de son propre personnel ou du personnel qu'il aurait recruté, dans les conditions fixées par la réglementation et la jurisprudence
- Le concessionnaire assure l'entretien et la maintenance de l'ensemble de l'équipement et le paiement des fluides

Exemples de critères financiers

L'intérêt de l'offre financière serait analysé notamment au regard de :

- Le niveau de compensation pour l'administration
- Le niveau des investissements proposé
- La capacité à optimiser les recettes au regard du territoire d'implantation
- Les niveaux proposés pour les indicateurs de performance : taux d'occupation réel, taux d'occupation financier, taux de facturation
- La cohérence du compte d'exploitation prévisionnel
- Les modalités proposées pour le calcul de la redevance à savoir les modalités de partage des bénéfices entre l'administration et le concessionnaire

Exemples de Critères techniques

Politique managériale et RSE

- Modalité de recrutement et/ou de reprise du personnel
- Qualification et taux d'encadrement (direction et équipe pédagogique)
- Références et qualifications de la personne en charge de la coordination
- Planning du personnel et modalités de remplacement des absences
- Taux de non-remplacement de personnel
- Politique de fidélisation du personnel, politique RSE
- Formation du personnel (plan de formation)

Exemples de Critères techniques

Gestion et exploitation du service

- Projet éducatif et pédagogique : Adaptation des espaces et activités par tranche d'âge, place de la famille au sein de la structure
- Pertinence des aménagements des espaces et du mobilier proposé dans le cas où le délégataire sera en charge de l'achat du mobilier
- Pertinence et conformité du Règlement de fonctionnement
- Modalité de suivi médical auprès des enfants
- Accueil et intégration des enfants porteurs de handicap
- Démarche en faveur de la qualité des relations avec les familles et avec les partenaires institutionnels
- Organisation des relations avec la ville et le territoire (projet social, partenariat avec les acteurs locaux, ouverture à l'extérieur et modalités de participation à la commission d'attribution de place en crèche organisée par l'administration
- Les moyens mis en place pour développer l'accueil occasionnel

Exemples de Critères techniques

La responsabilité sociétale de l'entreprise et développement durable

- Les achats durables : mobilier, matériel pédagogique
- Démarche environnementale : Repas en circuit court, Bio, entretien des locaux et ateliers pédagogiques etc.
- La sensibilisation faite auprès des familles
- La sensibilisation auprès des salariés



Cité administrative d'Amiens

Étapes Clés du projet



Etapes clés du projet

- Validation des éléments techniques en lien avec la coque brut de béton afin de confirmer le nombre de places : Juin 2022
- Validation du nombre de places pour la crèche par les services de l'Etat : Juin 2022
- Rencontre avec la CAF en juin 2022 pour :
 - ✓ Présentation officielle du projet et les modalités de gestion
 - ✓ Validation les aides au fonctionnement dans le cadre du bonus réservataire
 - ✓ Confirmation les prérogatives concernant les aides à l'investissement dans le cadre de l'aménagement de la Coque brut de béton par un délégataire dans le cadre de la concession travaux, aménagement et gestion de la future crèche
 - ✓ Confirmation du CTRE dans le cadre du projet
 - ✓ Intégration dans l'étude de besoins en faisant un Focus quantitatif sur la zone d'implantation Gare la Vallée
- Validation de la procédure de concession afin d'intégrer un rétro planning compatible avec l'arrivée des agents au sein de la cité administrative d'Amiens
- Elaboration d'un document détaillant les caractéristiques du projet pédagogique de la crèche qui servira de base pour la rédaction d'un DCE
- Rencontre avec la PMI et la CAF ainsi que la ville d'Amiens pour présentation du projet : Septembre 2022
- Rédaction du DCE : Concession travaux, aménagement et exploitation de la future crèche : Septembre - octobre 2022
- Publication du DCE : Novembre – décembre 2022
- Phase travaux et autorisations : 2023
- Ouverture de la crèche : Janvier 2024



Merci

